



Le Tignet, le 31 Mars 2021

Newsletter N°14

Accès aux installations sportives de plein air.

Chers Tignetanes et Tignetans,

Je vous informe de la réouverture du stade City du plateau sportif de notre commune, en vous précisant que cet accès est toutefois réservé aux seules pratiques encadrées et dans des conditions très strictes.

En application des récentes directives de la Ministre des sports, j'ai en effet autorisé l'accès à nos installations de plein air selon les modalités suivantes :

Pour les personnes majeures, seules les structures organisées (clubs, associations) pourront y accéder, en étant tenues au respect des gestes barrières.

Pour la période du 01 Avril au 30 Juin 2021, les nouvelles modalités concernent la terrasse du Plateau Sportif ainsi que sur le terrain multi-activités et fixent le nombre de personnes autorisées en extérieur comme suit :

La terrasse : La pratique encadrée par un club ou une association est **limitée à 6 personnes (éducateur compris)**.

Le terrain multi-activités : si l'activité est encadrée, aucune limitation du nombre d'adultes n'est imposée. Les activités physiques et sportives doivent cependant se dérouler dans des conditions de nature à permettre le respect d'une **distanciation physique de deux mètres**.

Cette pratique devra respecter les horaires du couvre-feu (**cours jusqu'à 18h30 maximum** pour un retour au domicile à 19h maximum). Les **vestiaires collectifs restent interdits**. Si ces **conditions** ne sont pas respectées, l'association ne pourra plus disposer des installations communales.

Je tiens à préciser que le port du masque demeure obligatoire hors activité et que les pratiquants ne doivent pas habiter à plus de 10kms (vol d'oiseau).

Ces autorisations ont été décidées dans un but d'intérêt général afin de permettre une reprise des activités collectives dispensées sur notre commune, mais avec le souci de préserver la santé de tous.



Le Maire

Claude Serra